

Serge et Eva Weibel
La Crotèle 4
2054 Les Vieux-Prés

Service de la consommation et
des affaires vétérinaires
A l'att. de Mme C. Bourquin
Rue Jehanne-de-Hochberg 5
Case postale
2000 Neuchâtel

Les Vieux-Prés le 11.04.2013

Madame, Monsieur,

En date du 22 mars 2013 j'ai bien reçu votre courrier recommandé concernant la détention en cage de mes cailles reproductrices.

Lors de ce contrôle, j'ai expliqué à votre inspectrice Mme Mellier que les cailles en box à même le sol sont souvent malade ce qui provoque des diarrhées.

En effet, étant donné que la caille, reste en permanence à terre et pond n'importe où, contrairement à la poule qui elle se perche la nuit et pond dans un pondoir, la caille se repose et dort à même le sol qui est souillé par les fientes, dès que la caille commence à pondre, le cloaque s'élargi, de ce fait, les muqueuses du cloaque entrent en contact avec cette litière souillée ce qui la rend malade et fait baisser la ponte drastiquement, à souligner que les mâles ne sont jamais malades.

Au moment du contrôle, la ponte en box était de 104 œufs sur 600 cailles pondeuses env. ce qui ne fait même pas le 20%.

D'autre part, le 50 % des œufs pondus dans cette litière sont souillés et doivent être nettoyés à l'eau tiède, ce qui n'est pas très conforme vis à vis de l'hygiène, mais nous n'avons pas d'autre moyen de rendre nos œufs propre.

Normalement la détention en box est une bonne solution pour l'engraissement, mais pas pour la ponte. Pour l'engraissement elle ne sera jamais malade car on l'abat avant que la femelle ponde, donc le cloaque reste atrophié.

J'ai aussi soulevé à Mme Mellier que les cages d'élevage qui posent problème sont en service dans le monde entier et que c'est la meilleure solution pour la ponte, afin d'avoir des œufs propres pour la consommation. Les œufs ne sont pas souillés.

Afin de changer de sang dans notre élevage, je vais une fois par année en France chercher des œufs fécondés dans un élevage de plus de 300'000 cailles, chez Monsieur Arneaud Michelin

toutes ces pondeuses sont en cage comme les nôtres. Pire encore car elle sont entre 40 et 50 par cage et ces dernières sont à 20 cm de haut.

Ces 96 reproducteurs mâles et femelles (6% de mon cheptel), servent à me pondre des œufs fécondés pour les mettre en incubateur afin de renouveler notre cheptel et de ce fait garder une bonne souche.

Le jour du contrôle, nos 72 reproductrices avaient pondu 56 œufs ce qui fait 80%.

Le nombre d'éclosions est de 75-80% en incubateur.

Dans ces cages, nos cailles ne sont jamais malades, font de belles fientes et sont remises en box après 2-3 mois de ponte.

En prenant les œufs fécondés de mes cailles en box sur litière, le taux d'éclosion est de 40 à 50% maximum

D'autre part, les cailles en box marchent dans leurs fientes ce qui provoque un agglomérat avec la litière et des boules plus ou moins grande se forment au bout des orteils, il faut une pince à ongle pour enlever ces boulettes très dures, mais souvent on les blesse car elles se débattent.

Les personnes qui ont décidé ces normes ne doivent pas connaître la coturniculture.

Si ces volatiles ne pondent pas bien c'est qu'elles ne sont pas bien.

Les rendre malade n'est pas les protéger.

Je vous signale que Mme Mellier m'a donné rendez-vous pour ce contrôle, quinze jours avant, j'aurais pu tricher et faire disparaître ces cages. Mais j'ai voulu être transparent et juste car les normes que vous imposez ne sont pas justes pour l'élevage de la caille pondeuse.

Par contre, ce qui n'est pas mentionné sur votre rapport, c'est que j'ai ré-haussé les cages à 40 cm de haut et le nombre de caille par cage est de 12 selon vos directives à 350 cm² par volatile.

Par contre si vous avez une autre forme d'élevage à me proposer, **avec des œufs propres**, je suis totalement à votre écoute.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Weibel S.

Weibel E.